

Repérage et prise en charge des élèves en difficulté

Mise en place de parcours – prise en charge individuelle

Les parcours et prises en charge individuelles sont structurés et organisés de différentes manières selon les établissements.

Les parcours personnalisés peuvent se mettre en place lors :

- ✓ D'un accueil spécifique des entrants à la rentrée
- ✓ De commissions éducatives
- ✓ De réunions d'équipe éducative
- ✓ De situations particulières (médicales) comme par exemple pour les problèmes médicaux et la phobie scolaire avec le SAPAD
- ✓ De la rencontre des familles et de l'élève lors d'une commission de prévention du décrochage scolaire si un suivi est décidé par le GPDS
- ✓ D'un travail conjoint avec le COP
- ✓ De concertations référent décrochage – GPDS – enseignants avec une répartition des rôles

Les parcours proposés sont variés et peuvent répondre à des objectifs différents :

- Ils favorisent la prise en compte des situations particulières par :
 - ✓ Suivi individualisé sur la problématique,
 - ✓ RV et entretiens individuels réguliers,
 - ✓ Etude du bulletin avec l'élève en accompagnement,
 - ✓ Emploi du temps aménagé,
 - ✓ Evaluations adaptées,
 - ✓ Spécificité pour l'accueil en classe par projet individuel (avec médecin scolaire).
- Ils vivent à redonner du sens à l'apprentissage
 - ✓ Ateliers relais
 - ✓ Stages passerelles
 - ✓ Création d'un SAS avec les APS (Assistant prévention et sécurité)
- Ils peuvent offrir un soutien sur les apprentissages fondamentaux :
 - ✓ Tutorat avec adulte ou élève, projet « coup de pouce » (cf le document sur la semaine de la persévérance),
 - ✓ Travail en projet (exemple : une rédaction collective),
 - ✓ Travail en petits groupes (reprise des fondamentaux, projet d'orientation).
- Ils peuvent favoriser le choix d'orientation
 - ✓ Parcours individualisés en entreprise ou structures associatives suivi par un référent avec comme support une fiche suivi et une fiche bilan (voir exemples),
 - ✓ Parrain (entreprise ou personne) professionnel en LP,
 - ✓ Immersion interne ou externe, dans une autre classe, en LP, LGT, en atelier SEGPA suivi par un référent avec comme support des fiches de suivi et des fiches bilan,
 - ✓ Stage de découverte en entreprise,
 - ✓ Périodes de stages supplémentaires,

- ✓ Orientation en CAP public prioritaire.
- Ils impliquent de nouvelles fonctions :
 - ✓ Rôle spécifique des personnes en service civique comme assistant pour le décrochage afin d'établir une relation de confiance et de répondre aux besoins des élèves,
 - ✓ Prise en charge des élèves par les APS et emplois civiques pendant la journée,
 - ✓ Soutien individualisé par les AED à l'internat.

Dans beaucoup de pratiques d'établissements la mise en place des parcours passe par une contractualisation et la mise en place d'un dispositif de suivi.

Contractualisation d'un parcours Individualisé

L'objectif est de proposer un parcours adapté, contractualisé entre la famille, l'élève et l'établissement. La mise en place du parcours s'appuie sur un outil modulable en fonction de la situation individuelle de l'élève (voir exemples).

Dispositif de suivi : fiche et cahier de suivi

Le dispositif de suivi peut répondre à des objectifs différents comme par exemple :

- ✓ Permettre à l'élève de se fixer des objectifs avec des axes de progrès, de constater ses efforts ou ses erreurs et/ou de reprendre confiance en se sentant suivi.
- ✓ Faciliter le lien avec les familles, permettre aux parents de suivre de façon journalière le comportement de leur enfant en classe
- ✓ Assurer un suivi individualisé et régulier.
- ✓ Responsabiliser l'élève, l'aider à mieux comprendre les attendus de l'école et lui permettre de constater ses progrès
- ✓ Permettre à l'élève de se confronter à l'avis de ses professeurs et à rectifier lui-même son comportement en fonction des remarques faites.
- ✓ Reconstituer le parcours de l'élève et l'historique de son suivi (avant et pendant le lycée)